

Les perspectives des jeunes en action : les accords partiels du Conseil de l'Europe après le Sommet de Reykjavik

Atelier sur la coopération

11-12 mars 2025

Centre européen de la jeunesse Strasbourg



Atelier de l'Accord partiel élargi sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes et
de l'Association européenne des Cartes Jeunes

RAPPORT

TABLE DES MATIÈRES

JOUR 1 | MARDI 11 MARS 2025

- 1.1 Présentation du contexte
- 1.2 Ouverture de l'atelier et accueil des participants
- 1.3 Présentations : le Groupe Pompidou, l'EDQM et l'EPAS
- 1.4 EYCA et l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes
- 1.5 Intégrer la perspective des jeunes dans les travaux des accords partiels, en coopération avec l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes, y compris son effet multiplicateur

JOUR 2 | MERCREDI 12 MARS 2025

- 2.1 Pistes de coopération, sélection de propositions concrètes à développer en 2025 et 2026, ainsi que dans une perspective de long terme
- 2.2 Session de clôture

ANNEXES

1.1 Présentation du contexte

Contexte de l'atelier

Le Conseil de l'Europe, à la demande de ses États membres, a toujours encouragé la coopération transversale entre ses différents secteurs d'activité. La Déclaration de Reykjavík, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du 4e Sommet du Conseil de l'Europe en mai 2023, a appelé à l'intégration de la « perspective de la jeunesse » dans les travaux intergouvernementaux de l'Organisation, et donc également dans ceux des accords partiels.

Afin de lancer la mise en œuvre de cet objectif, cet atelier a été organisé les 11 et 12 mars 2025 au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg. Il s'agissait aussi à cette occasion d'explorer de nouvelles pistes de coopération entre l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes et d'autres accords partiels du Conseil de l'Europe.

Les États membres de l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes, les organisations membres de l'Association européenne des Cartes Jeunes (EYCA), les partenaires (ERYICA, Forum européen de la jeunesse) ainsi que le Secrétariat ont été invités à examiner, entre autres, les moyens de renforcer l'utilisation de la Carte Jeunes européenne en tant qu'outil efficace de communication et de circulation de l'information entre les gouvernements et les jeunes, ainsi qu'entre les jeunes et les accords partiels du Conseil de l'Europe.

La Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM), l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (EPA), l'Accord partiel élargi sur le sport (EPAS) et le Groupe Pompidou avaient été identifiés par le Conseil de coordination de l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes (52e réunion, 12 novembre 2024) comme les quatre premiers accords partiels prioritaires avec lesquels développer la coopération, en raison de leur pertinence directe au regard des préoccupations et des besoins des jeunes.

Objectifs de l'atelier

1. Offrir une plateforme pour permettre aux parties prenantes des accords partiels – États membres, organisations d'EYCA, jeunes et autres partenaires – de mieux se connaître, grâce à :
 - de brèves présentations de leurs structures et de leurs activités ;
 - des échanges sur leurs intérêts respectifs, leurs attentes, leurs perceptions, ainsi que sur les défis et incertitudes concernant la perspective des jeunes.
2. Définir des pistes d'action et, dans la mesure du possible, des possibilités concrètes de coopération (y compris en termes budgétaires) dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs pour 2025, 2026 et 2027, avec la possibilité d'organiser des événements tripartites.

1.2 Ouverture de l'atelier et accueil des participants

Tobias Flessenkemper, Chef du Service de la jeunesse

Tobias Flessenkemper a ouvert l'atelier par un rappel historique : en 1990, lors de la Conférence des ministres responsables de la Jeunesse du Conseil de l'Europe tenue à Lisbonne (Portugal), les ministres avaient plaidé en faveur d'un renforcement de la mobilité des jeunes entre l'Est et l'Ouest. Cela avait conduit,

en 1991, à la création de l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes. À l'époque, l'Europe était en pleine transformation, et la promotion de la mobilité constituait l'une des réponses apportées à ces évolutions.

Tobias Flessenkemper a souligné qu'entre-temps, la mobilité des jeunes avait profondément évolué, s'étendant désormais de l'espace physique à l'espace numérique. Il a rappelé aux participants l'intitulé de la 10e Conférence des ministres responsables de la Jeunesse, prévue les 8 et 9 octobre 2025 à Malte : « Les jeunes pour la démocratie : les perspectives des jeunes en action ».

Il a indiqué que quatre accords partiels avaient été identifiés comme prioritaires pour le développement de la coopération : ceux relatifs aux itinéraires culturels, au sport, à la qualité des médicaments, ainsi qu'aux drogues et aux addictions, l'accès au bien-être et à la santé mentale constituant une question essentielle pour les jeunes.

Manel Sanchez, Directeur d'EYCA

Manel Sanchez a souligné, en guise d'introduction, que ce processus constituait une avancée importante pour l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes et pour EYCA, de nombreux partenaires ainsi que deux représentants du panel jeunesse d'EYCA participant à l'atelier. Il a rappelé que l'un des principes clés de l'action d'EYCA est de contribuer concrètement à l'amélioration de la vie des jeunes.

Natalja Turenne, Conseillère en politiques de jeunesse, Secrétaire de l'Accord partiel, Conseil de l'Europe
Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Natalja Turenne a présenté le déroulement de l'atelier, structuré autour de présentations, de l'identification des complémentarités et de la recherche de modalités concrètes de coopération.

1.3 Présentations : le Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou), la Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM) et l'Accord partiel élargi sur le sport (EPAS)

Le Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou)

Elena Hedoux, Adjointe au Secrétaire exécutif, Responsable de programme

Delina Cici, Chargée de projet senior

Créé en 1971 à l'initiative de l'ancien Président français Georges Pompidou en tant que groupe de coopération visant à lutter contre l'abus de drogues et le trafic illicite de stupéfiants, le Groupe Pompidou a d'abord fonctionné comme un forum informel réunissant sept pays, avant d'être intégré au Conseil de l'Europe en 1980.

En 2021, son statut a été révisé afin d'élargir son champ d'action au-delà de la lutte contre l'abus de drogues et du trafic illicite de stupéfiants. Il a, à cette occasion, pris le nom de « Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions ».

Cet accord partiel élargi regroupe 41 États membres, dont trois situés hors d'Europe : Israël, le Mexique et le Maroc.

Le Groupe Pompidou apporte son expérience, son soutien et des réponses afin de contribuer à l'élaboration de politiques en matière de drogues et d'addictions fondées sur des connaissances validées et pleinement respectueuses des droits humains.

Structure

La Conférence ministérielle est l'organe décisionnel du Groupe Pompidou. C'est le forum où se réunissent les ministres responsables des politiques en matière de drogue, en règle générale, tous les quatre ans, et qui formule l'orientation stratégique et les priorités des travaux du groupe.

Entre les sessions de la Conférence ministérielle, les correspondants permanents, qui sont des fonctionnaires de chaque État membre du Groupe Pompidou représentant leur gouvernement, constituent le principal organe de décision : ils supervisent le budget et la mise en œuvre de toutes les activités et se réunissent deux fois par an.

Les décisions quotidiennes sont prises par le Bureau, composé du Président, du Vice-président et de six coordinateurs de terrain élus parmi les correspondants permanents, qui se réunit deux fois par an.

Le Secrétariat intervient en support des activités.

Activités essentielles

Le champ d'action du Groupe Pompidou englobe les activités de répression, à travers la réduction de l'offre via les aéroports et l'aviation générale, le trafic de substances illicites en ligne et les détournements de précurseurs de drogues. De plus, le Groupe Pompidou élabore des programmes de santé comprenant des volets de prévention et de traitement.

Le Programme Justice pénale et prisons du Groupe Pompidou aide les gouvernements à élaborer des politiques pénales reposant sur le respect des droits humains et à mettre en place des systèmes complets de prise en charge thérapeutique de la toxicomanie dans les prisons.

L'Académie internationale des politiques en matière de drogues contribue à mettre en lien la politique, la recherche et la pratique dans les différents secteurs et à renforcer les capacités nécessaires à l'élaboration de politiques et de programmes en matière de drogues plus efficaces et durables.

Les réseaux de coopération du Groupe Pompidou comprennent MedNET (réseau de coopération du Groupe Pompidou sur les drogues et les addictions en région méditerranéenne) et le groupe thématique sur l'Europe du Sud-Est.

Activités visant plus particulièrement les jeunes

Le Prix de la prévention, lancé en 2004, constitue une initiative originale visant à associer les jeunes à la recherche de solutions à des problèmes de société. Les projets éligibles doivent relever entièrement ou principalement du domaine de la prévention des drogues et des addictions, les projets portant sur les addictions numériques étant particulièrement encouragés. Ils doivent en outre être menés de manière collective, associer des jeunes de moins de 25 ans et présenter un certain degré de structuration. Trois projets sont sélectionnés par un jury composé de sept jeunes, avec le soutien d'EYCA, puis présentés lors de la Conférence ministérielle. Ils doivent être mis en œuvre dans un État membre du Groupe Pompidou, dans un autre État membre du Conseil de l'Europe non encore membre du Groupe Pompidou ou dans un pays du réseau MedNET.

Un projet visant à promouvoir la santé mentale des enfants et des jeunes, qui s'attaque aux risques liés aux jeux d'argent et de hasard et aux jeux vidéo en ligne, a été lancé en 2024 (et se poursuivra jusqu'en 2026).

Destiné aux enfants et aux jeunes (de 10 à 24 ans) ainsi qu'à leurs parents, il s'articule autour de trois volets : recherche et analyse, actions en matière de politiques publiques et de pratiques, et sensibilisation du public. Il offre également une plateforme d'échange international d'expériences. Les résultats attendus comprennent notamment des outils à l'intention des autorités nationales dans les domaines de la prévention, du traitement et de la réduction des risques, ainsi que l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires au niveau national.



La Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM)

François-Xavier Lery, Chef de la section Suivi pharmaceutique et protection des consommateurs

François-Xavier Lery a débuté sa présentation en reconnaissant que, jusqu'à présent, l'EDQM avait peu développé d'activités spécifiquement destinées aux jeunes, mais qu'elle s'inscrivait désormais dans une démarche visant à mieux associer la société civile en général, et les jeunes en particulier.

L'EDQM constitue une entité unique au sein du Conseil de l'Europe, en raison de sa double nature : elle est à la fois un accord partiel et une grande entité administrative relevant directement du Secrétaire Général. Elle emploie un cinquième du personnel de l'Organisation, réparti sur trois sites (à Strasbourg et à Metz), et s'appuie sur un réseau mondial de près de 2000 experts issus de disciplines scientifiques variées. Par ses activités dans les domaines des médicaments, des substances d'origine humaine, des pratiques pharmaceutiques et de la santé des consommateurs, l'EDQM contribue à la protection de la santé publique et à l'accès à des médicaments et à des soins de qualité en Europe.

Activités relatives aux produits cosmétiques et aux tatouages

Ce domaine de travail est encadré par la Résolution ResAP(2008)1 du Conseil de l'Europe sur les exigences et critères d'innocuité des tatouages et des maquillages permanents.

Le Comité européen sur les cosmétiques et la santé des consommateurs a entrepris de sensibiliser ses membres aux risques liés au tatouage. À cet égard, une campagne intitulée « *Think before you ink* » a été lancée au Danemark.

Le Réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL), qui regroupe plus de 50 laboratoires de contrôle officiels, vérifie la conformité des produits cosmétiques et de tatouage aux exigences des réglementations européennes et nationales applicables. Les résultats sont transmis aux autorités nationales compétentes en vue d'éventuelles mesures de suivi.

Activités relatives aux médicaments falsifiés

Le Comité d'experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la falsification de produits médicaux et les infractions similaires, tenant compte du fait qu'une grande partie du commerce illégal de médicaments en Europe s'effectue en ligne, notamment via les réseaux sociaux, a élaboré un guide sur l'usage des réseaux sociaux ; celui-ci rassemble des bonnes pratiques visant à aider les autorités nationales à en optimiser l'utilisation. Ce comité a également conçu des outils de communication et de prévention portant sur la nature et les dangers des produits illicites, tels qu'une bande dessinée destinée aux jeunes, ainsi qu'un guide pédagogique intitulé « Esprits ouverts, esprits libres – La fin des proies faciles pour la falsification de médicaments et autres infractions similaires tout aussi dangereuses », à l'intention des enseignants, des formateurs et des travailleurs sociaux.



L'Accord partiel élargi sur le Sport (APES)

Cassandra Mactavish, Chargée de projet principale, Coordinatrice du Comité consultatif

Marco Rizzi, Chargé de projet junior

L'APES fait partie de la Division du sport. À ce titre, il fonde son action sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de sport, telles que la Charte européenne du sport, qui énonce les principes fondamentaux des politiques sportives nationales, permettant aux pouvoirs publics de soutenir la pratique du sport pour tous et d'offrir diverses possibilités de pratiquer une activité sportive dans des conditions clairement définies. En outre, trois conventions ont été adoptées dans le domaine du sport : la Convention contre le dopage, la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin) et la Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Convention de Saint-Denis).

L'APES a été créé en 2007 pour donner un nouvel élan à la coopération internationale autour des politiques sportives, relever les défis auxquels le sport doit faire face à l'heure actuelle et veiller à ce que le sport prospère et soit régi de manière à respecter des normes élevées (par exemple, dans les domaines de l'intégrité, de la bonne gouvernance et du fair-play). L'APES offre une plateforme de coopération intergouvernementale et de dialogue entre les autorités publiques (41 États membres), les fédérations sportives et les organisations non gouvernementales.

Il se compose de trois entités statutaires : le Comité de direction, le Comité consultatif – composé d'une trentaine de membres d'organisations sportives, d'ONG et d'organisations internationales, et chargé de conseiller le Comité de direction –, et le Comité statutaire.

Activités visant plus particulièrement les jeunes

La 18e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du Sport, organisée par l'APES et le Gouvernement du Portugal, a été la première conférence ministérielle à intégrer la « perspective des jeunes », en associant les jeunes à différentes activités spécifiques, et notamment : leur participation aux principales réunions et manifestations, une session d'échanges rapides dédiée avec les membres du Comité consultatif de l'APES, ainsi que la possibilité de contribuer aux discussions et de présenter leurs points de vue avant, pendant et après l'événement.

Par ailleurs, le 7 mars 2025, l'APES a organisé un petit-déjeuner de travail sur le thème de « la santé des femmes et le sport », réunissant des experts des questions concernant la jeunesse et associant EYCA.

En outre, par le biais de son programme d'éducation aux droits humains à destination des jeunes, et en particulier par le développement d'un cours en ligne sur les valeurs du sport et l'intégrité sportive – élaboré en partenariat avec le Centre Nord-Sud et d'autres organisations internationales telles que l'UNESCO et l'Union africaine, et cofinancé par l'Union européenne –, l'APES entend renforcer les connaissances des jeunes et les sensibiliser aux valeurs essentielles, tout en soutenant la société civile de jeunesse dans le domaine du sport. Enfin, l'APES organise régulièrement des présentations à l'intention d'étudiants d'universités de toute l'Europe, afin de mieux faire connaître la Charte européenne du sport et ses axes de travail thématiques.



L'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (EPA)

(L'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels n'a pas été présenté lors de l'atelier, mais examiné au sein d'un petit groupe de travail réunissant des participants ayant pris part aux séminaires « *Walk the Talk* » (Joindre le geste à la parole) en 2023 et 2024, ainsi qu'au 13e Forum annuel des itinéraires culturels.)

L'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a été institué en 2010 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, afin de renforcer le potentiel des itinéraires culturels aux fins de la coopération culturelle, du développement territorial durable et de la cohésion sociale. Pour le Conseil de l'Europe, un itinéraire culturel est « un projet de coopération culturelle, éducative, patrimoniale et touristique visant à développer et promouvoir un itinéraire ou une série d'itinéraires fondés sur un chemin historique, un concept, une personne ou un phénomène culturel de dimension transnationale présentant une importance pour la compréhension et le respect des valeurs européennes communes ».

L'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels vise à contribuer au renforcement de la dimension démocratique des échanges culturels et du tourisme et à la préservation d'un patrimoine diversifié.

Il existe actuellement 48 réseaux d'itinéraires certifiés, couvrant une large gamme de thèmes allant de l'architecture et des paysages aux influences religieuses, en passant par la gastronomie, le patrimoine immatériel et les grandes personnalités européennes de l'art, de la musique et de la littérature. Les itinéraires sont en lien avec des activités dans les domaines de la recherche, du tourisme durable et des échanges de jeunes, notamment. La certification repose sur une approche ascendante, propre à valoriser les initiatives de la société civile après une évaluation rigoureuse : ce label est une garantie des valeurs de l'itinéraire.

L'Institut européen des itinéraires culturels a été créé en 1998 par un accord entre le Conseil de l'Europe et le Grand-Duché de Luxembourg, afin de servir d'agence technique et spécialisée du Conseil de l'Europe pour la promotion des itinéraires culturels. Il participe au suivi et à l'évaluation des itinéraires culturels et conseille les projets et les itinéraires certifiés.

1.4 EYCA et l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes

L'Accord partiel élargi sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes

Natalja Turenne, Conseillère en politiques de jeunesse, Secrétaire de l'Accord partiel

L'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte jeunes existe depuis 1991 ; ce programme du Conseil de l'Europe vise à développer le programme de la Carte Jeunes notamment au niveau européen dans l'intérêt des jeunes, dans le but de faciliter leur mobilité et leur accès aux différents biens et services nécessaires à leur épanouissement humain et culturel. Le nombre de ses membres s'élève actuellement à 25. Dans le cadre de l'accord partiel, des séminaires, des webinaires et des ateliers sont organisés ; ils contribuent à la mobilisation des connaissances, à l'échange de bonnes pratiques et au développement de divers aspects des politiques de jeunesse par le biais de la Carte Jeunes européenne, dans le cadre de la coopération intergouvernementale des États membres.

Son Conseil de coordination, composé de huit représentants gouvernementaux des États membres, de huit membres d'EYCA et d'un représentant désigné par le Conseil consultatif sur la jeunesse, supervise le programme d'activités de l'accord partiel, mis en œuvre en coopération avec EYCA.

Dans une enquête menée par le Secrétariat, les membres de l'Accord partiel ont souligné que les principales valeurs ajoutées de ce programme étaient les suivantes : conférer une dimension européenne aux politiques nationales de jeunesse, disposer d'un outil de communication permettant d'atteindre les jeunes, faire partie

d'une communauté européenne de huit millions de titulaires de la Carte Jeunes, rester informé des enjeux liés aux politiques de jeunesse, renforcer les capacités de leurs intervenants, obtenir un retour d'information direct et concret de la part des titulaires de la carte, et développer des réseaux.

Les thèmes abordés par l'AP ont couvert un large éventail de sujets, allant de la mobilité inclusive des jeunes, à la participation active des jeunes, au travail de jeunesse, à l'employabilité et la mobilité au dialogue interculturel, à la prévention de la radicalisation, à l'accès aux droits, à la santé mentale et au renforcement de la résilience.

L'Association Européenne de la Carte Jeunes

Manel Sanchez, Directeur de EYCA

Fondée en 1987 et initialement appelée « Euro 26 card », EYCA est une organisation à but non lucratif qui regroupe 40 organisations de la Carte Jeunes à travers toute l'Europe et est le partenaire statutaire de l'Accord partiel.

La vision d'EYCA est celle d'une Europe où tous les jeunes sont mobiles et actifs (sur les plans social, culturel, éducatif et économique). Les missions d'EYCA consistent à fournir des services de qualité liés à la Carte Jeunes européenne (plus de 30 000 réductions en Europe) et à contribuer à une meilleure politique en matière de mobilité des jeunes et de citoyenneté active : pour devenir membre, une organisation doit démontrer un équilibre entre ces deux missions. EYCA est en effet un outil social, avec divers objectifs, notamment l'émancipation, l'inclusion sociale, l'intégration, l'employabilité et l'engagement démocratique. Aujourd'hui, environ 8,2 millions de titulaires de la carte bénéficient des avantages de la Carte Jeunes.

Créé en 2018, le panel des jeunes d'EYCA est un organe consultatif qui aide le conseil d'administration d'EYCA à identifier les priorités, les intérêts et les préoccupations des jeunes Européens, à concevoir des programmes et des services et à lancer ses propres initiatives. Il se compose de 11 membres, dont 2 ont participé à cet atelier.

EYCA collabore avec le Conseil de l'Europe depuis 1991 pour soutenir la mobilité des jeunes dans le cadre de l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes. Chaque année, elle met en œuvre un programme de travail de l'Accord partiel qui met en relation les États membres du Conseil de l'Europe avec les organisations membres d'EYCA et les aide à travailler ensemble pour élaborer des politiques et des réponses plus efficaces en matière de mobilité des jeunes.

EYCA est également un partenaire clé de la Commission européenne, par le biais du Dialogue européen sur la jeunesse, du Corps européen de solidarité, de Discover EU, ainsi que de campagnes visant à mobiliser et à impliquer les jeunes Européens dans les élections européennes. Elle travaille également en coopération avec ERYICA et Eurodesk.

1.5 Intégrer la perspective des jeunes dans les travaux des accords partiels grâce à la coopération avec l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes, y compris l'effet multiplicateur

Les discussions, qui se sont déroulées au sein de groupes de travail, ont porté sur l'intégration d'une perspective jeunesse dans les quatre accords partiels identifiés, grâce à la coopération avec l'accord partiel sur la mobilité des jeunes et l'Association européenne de la carte jeunes. Les participants ont été invités à réfléchir aux expériences de coopération passées et à en identifier les principaux enseignements. Les

discussions ont permis de définir les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes et d'explorer les attentes et les opportunités d'actions conjointes.

Concernant le groupe Pompidou

La discussion de groupe a mis en évidence les recoupements existants entre les activités du Groupe Pompidou et les initiatives en faveur de la jeunesse. En matière d'application de la loi, par exemple : comme de nombreux détenus sont des jeunes, certaines Cartes européennes jeunes travaillent déjà avec eux pendant leur détention, afin de maintenir un lien avec le monde extérieur et de les aider à se réinsérer dans la vie civile. Par ailleurs, en matière de dépendances, une campagne a été mise en place par EYCA à Madrid sur le jeu, et ERYICA élabore actuellement une formation destinée aux travailleurs de jeunesse et aux enseignants sur la santé mentale, intégrant cette dimension des dépendances. De plus, au Luxembourg, lorsque les jeunes bénéficient de réductions pour des activités culturelles grâce à la Carte Jeunes, ils peuvent obtenir un dossier comprenant des informations sur la prévention.

Les participants ont formulé une série de propositions pour développer des actions conjointes :

Ils ont noté que 9 États membres du Groupe Pompidou collaboraient étroitement avec EYCA. À cet égard, les contacts entre les représentants d'EYCA et les correspondants permanents du Groupe Pompidou pourraient être encouragés. De plus, d'autres autorités de protection de la jeunesse pourraient être (re)présentées lors des sessions plénières du Groupe Pompidou. En matière de représentation des jeunes, les ONG de jeunesse pourraient être davantage associées à l'organisation du Prix de la prévention.

Par ailleurs, la question des jeux d'argent en ligne et de la dépendance chez les jeunes a été soulignée. Un groupe multidisciplinaire pourrait renforcer la coordination entre les États membres ainsi que la diffusion d'informations auprès des enseignants et des organisations locales. Davantage de campagnes de sensibilisation devraient être mises en place dans ce domaine et impliquer les jeunes, les enseignants et les parents.

Un séminaire ou une formation conjoints sur le thème de la dépendance aux jeux d'argent en ligne pourrait être organisés en coopération entre le Groupe Pompidou et l'AP sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes.

Concernant la Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé

À l'issue de la discussion, les participants ont mis en avant certains domaines de coopération possibles.

Ils ont suggéré que l'EDQM diffuse des messages de sensibilisation, notamment via les réseaux sociaux, dans différentes langues. En particulier, la nécessité d'aider les jeunes voyageurs à obtenir des informations sur les services de santé à l'étranger, les moyens et les tarifs d'accès aux médicaments ainsi que la carte européenne d'assurance maladie a été soulignée.

Les membres d'EYCA ont soulevé la question éthique des entreprises pharmaceutiques proposant des remises sur des compléments alimentaires tels que les produits protéinés, d'où l'importance de bénéficier des conseils de l'EDQM à ce sujet avant d'accepter toute offre.

Les participants ont également proposé d'organiser un séminaire sur la qualité des médicaments et l'automédication en ligne, réunissant des experts, des fonctionnaires représentant leurs ministères, la communauté scientifique, des organisations de jeunesse et des professionnels travaillant directement avec les jeunes.

Enfin, concernant la bande dessinée utilisée comme outil de prévention, davantage de liens pourraient être créés entre le comité éducatif et les ministères concernés.

Concernant l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)

La discussion de groupe a mis en évidence les recoupements existants entre les activités de l'APES et les initiatives liées à la jeunesse. L'APES a déjà commencé à prendre en compte les perspectives des jeunes en coopérant avec des organisations de jeunesse. Par exemple, la conférence de l'APES sur la diversité, un événement biennal, est l'occasion d'examiner des thèmes spécifiques d'actualité. La prochaine conférence aura lieu en 2025 et aura pour thème les défis intergénérationnels dans le sport, tant pour les jeunes que pour les seniors. Le point de vue des jeunes sera très présent lors de cet événement, car les jeunes sont au cœur des discussions. En outre, la participation des jeunes fait l'objet de discussions dans le cadre de la préparation de la prochaine Conférence des ministres du Conseil de l'Europe chargés des sports, qui se tiendra à Monaco en 2026. De son côté, le Forum européen de la jeunesse (EYJ) a développé une boîte à outils sur l'éducation aux droits humains par le sport.

En termes de propositions, les participants ont suggéré que l'APES tienne davantage compte de la mobilité des jeunes. La mobilité des jeunes pourrait également bénéficier d'initiatives spécifiques déjà mises en œuvre avec les jeunes (en général), telles que des événements interactifs avec le Comité consultatif de l'APES, le partage de bonnes pratiques, des prix ou d'autres synergies possibles.

En outre, la Carte Jeunes européenne pourrait contribuer à un meilleur accès au sport. Elle pourrait par exemple développer des partenariats avec des fédérations sportives afin d'attirer davantage de jeunes. Pour remédier à un éventuel obstacle financier lié à certains sports, EYCA pourrait également proposer davantage de réductions. À cet égard, la nouvelle application d'EYCA envoie des notifications push sur les valeurs de la Charte européenne du sport et les bonnes pratiques de l'APES chaque fois que les titulaires de la carte accèdent à des réductions liées au sport. De plus, des cartes co-marquées pourraient être développées avec les fédérations sportives.

Les participants ont souligné que, sur le terrain, les éducateurs pourraient servir de relais pour atteindre les jeunes et ainsi mieux relier les secteurs de la jeunesse et du sport. Ils ont également recommandé de mener des recherches sur les obstacles à la participation des jeunes au sport ainsi qu'à leur participation à la gouvernance des fédérations sportives. Un séminaire sur la mobilité dans le monde du sport pourrait également être organisé.

Concernant l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels

Les synergies existantes entre les activités de l'Accord partiel sur les Itinéraires Culturels et les initiatives en faveur de la jeunesse ont déjà été explorées dans le cadre des séminaires « *Walk the Talk* » qui se sont tenus en 2023 et 2024.

Pour poursuivre ce processus, les participants ont suggéré la création de boîtes à outils, à l'instar de l'ANIJ au Luxembourg qui est en train de créer un kit de démarrage numérique pour certains itinéraires tels que Compostelle, proposant des partenariats et des réductions (sur les auberges, les transports, les restaurants, les piscines, etc.) grâce à une étroite collaboration avec des experts.

Le groupe a également recommandé l'organisation d'activités sur mesure pour les jeunes le long des itinéraires, portant sur l'anthropologie, l'histoire et la culture. Ces activités pourraient être identifiées par les jeunes eux-mêmes, qui seraient impliqués dans la communication, non seulement sur ces activités, mais

aussi sur les traditions et les festivals locaux liés aux thèmes des itinéraires.

En outre, afin d'encourager les membres d'EYCA à s'impliquer dans la promotion des itinéraires culturels auprès des jeunes, un prix EYCA pourrait être créé. Les participants ont également suggéré que les futures candidates au titre de « Capitale de la jeunesse » démontrent des possibilités de coopération avec un itinéraire culturel. Enfin, le groupe a proposé la création de nouveaux itinéraires culturels par les jeunes : ces itinéraires refléteraient des thèmes d'intérêt liés à la jeunesse, tels que la musique, le cinéma, le sport, etc., et pourraient être reliés à des itinéraires culturels existants.

JOUR 2 | MERCREDI 12 MARS 2025

2.1 Axes de coopération, sélection de propositions concrètes à développer en 2025, 2026 et dans une perspective à long terme

Aperçu des possibilités de coopération

Zara Lavchyan, Animatrice

Afin de faciliter les discussions de groupe, Zara Lavchyan a présenté aux participants un aperçu des possibilités de coopération dans le domaine de la jeunesse :

Des activités éducatives, telles que des formations, des séminaires et des ateliers, pourraient être organisées.

À cet égard, les pratiques du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe comprennent :

- des activités de formation thématiques (à court ou long terme, en ligne, axées sur des projets, formation de formateurs/formation par les pairs) ;
- des sessions d'étude en coopération avec des organisations et réseaux internationaux de jeunesse (des thèmes spécifiques peuvent être intégrés dans les activités éducatives des organisations concernées et les ONG internationales thématiques pourraient apporter leurs connaissances et leurs réseaux pour alimenter les travaux liés aux priorités des PA et aux travaux thématiques) ;
- des activités de renforcement des capacités multipartites (cours de formation 50-50 pour des groupes trans-sectoriels et intersectoriels, cours de développement de politiques à long terme sur le modèle de l'élaboration pratique des politiques de jeunesse) ;
- des cours de formation nationaux thématiques en coopération avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe (par exemple, des cours nationaux sur l'éducation aux droits humains).

En outre, le Service de la jeunesse propose une vaste gamme de supports méthodologiques, tels que des guides, des manuels et des modèles d'activités, qui peuvent également être utilisés dans le cadre d'initiatives conjointes.

Des activités de sensibilisation, notamment des campagnes, la diffusion d'informations et l'utilisation des réseaux sociaux, pourraient être menées via les plateformes/outils de chacun, l'élaboration de supports de communication communs, l'organisation d'événements publics conjoints et la publication de documents en plusieurs langues, tout en impliquant les jeunes dans le processus. Le Service de la jeunesse possède une solide expérience en matière de campagnes au niveau européen, avec le soutien d'organisations et de réseaux nationaux, ce qui peut être source d'inspiration.

La participation et la représentation des jeunes au sein des accords partiels pourraient être assurées par l'organisation de comités/groupes de travail conjoints, la création de conseils consultatifs/comités, l'inclusion de rapporteurs jeunesse au sein des comités, l'implication du Conseil consultatif de la jeunesse et la participation de représentants de la jeunesse aux événements.

À cet égard, le système de cogestion du Service de la jeunesse pourrait être une source d'inspiration.

En matière de renforcement des connaissances, les accords partiels pourraient collaborer en recensant les bonnes pratiques au niveau national concernant l'implication des jeunes dans des domaines spécifiques, en menant des recherches et en publiant des travaux conjoints sur des thèmes spécifiques, ainsi qu'en organisant des événements de renforcement des connaissances (tels que des colloques, des séminaires, des ateliers régionaux...) en coopération avec le Pool des jeunes chercheurs européens et le Centre européen de connaissances sur les politiques de la jeunesse.

D'autres pistes de coopération entre les accords partiels ont été suggérées : la participation aux événements organisés par les autres parties, le partage d'informations, des événements visant à mieux se connaître, des ateliers de réflexion conjoints, des échanges entre groupes d'experts et de correspondants. Au niveau national, il a également été recommandé de mener des activités de renforcement des capacités, des ateliers de diffusion de l'information, des actions de plaidoyer et un travail intersectoriel.

Conclusions des discussions de groupe

Les discussions de groupe ont porté sur les enjeux clés de la coopération entre les accords partiels et sur la contribution potentielle des États membres à cette coopération, en identifiant les principaux défis et les axes de réflexion.

Une série de défis a été mise en évidence par les participants.

Tout d'abord, ils ont regretté l'absence d'implication directe des jeunes au sein des comités des accords partiels, notamment en raison de leur caractère technique.

Les participants ont également noté que, par exemple, les travaux de l'APES s'appuyaient sur la Charte européenne du sport et trois conventions qui servaient de normes et devaient faire l'objet d'un suivi. Pour sa part, l'accord partiel sur la mobilité des jeunes repose uniquement sur une résolution du Comité des ministres.

En outre, les participants ont souligné que certains gouvernements n'avaient pas connaissance de certains accords partiels et que les informations destinées aux décideurs au niveau national étaient parfois rares. En outre, ils ont soulevé la question de l'alignement des priorités nationales sur les priorités européennes ainsi que d'un éventuel manque de volonté politique, d'accord, de leadership ou de conviction concernant les actions conjointes.

Les participants ont souligné une autre série d'obstacles rencontrés au niveau national, tels que la multiplicité des ministères et les difficultés à entrer en contact avec eux (et avec d'autres AP), le manque de budget et de ressources humaines consacrés aux questions liées à la jeunesse, ainsi que les procédures administratives. Enfin, ils ont regretté que, lors des changements de gouvernement, les efforts de plaidoyer doivent repartir de zéro.

Ces échanges ont également mis en lumière des exemples de coopération actuelle entre les autorités publiques, par exemple entre le Groupe Pompidou et l'APES sur la dépendance aux paris sportifs, et ont donné lieu à une série de recommandations.

Les participants ont examiné quelles actions conjointes les autorités publiques pourraient entreprendre pour répondre au mieux aux besoins et aux aspirations de leurs parties prenantes au niveau national, y compris le type de soutien nécessaire pour renforcer l'impact des actions.

Ils ont recommandé une implication plus forte des jeunes – notamment par le biais des conseils nationaux de jeunesse et du Conseil consultatif sur la jeunesse du Conseil de l'Europe – dans les processus des accords partiels, par exemple en tant qu'observateurs et/ou en créant des instances telles qu'une commission des jeunes ambassadeurs, un comité consultatif de jeunes, des rapporteurs jeunesse ou un vivier d'experts jeunesse. Les jeunes pourraient également être impliqués tant sur le terrain, aux côtés des professionnels, que dans la communication et les campagnes, ce qui garantirait que le contenu créé soit à jour et adapté aux jeunes.

Il a également été suggéré de renforcer la coopération entre les ministères et les différentes parties prenantes, afin de rendre les activités de communication et de sensibilisation plus efficaces. Par exemple, une coopération avec EYCA et ERYICA pourrait améliorer la diffusion de l'information auprès des jeunes et faciliter la collaboration avec les ONG locales ou les communautés où les jeunes se rendent.

En outre, le Conseil de coordination de l'accord partiel sur la mobilité des jeunes pourrait demander aux États membres de soutenir la liaison entre les ministères de la Jeunesse et les autres ministères concernés par ces questions.

Les participants ont également recommandé de tirer parti d'occasions de haut niveau, telles que les conférences ministérielles, pour mettre en avant les actions menées dans le cadre des accords partiels. Outre ces événements majeurs, ils ont évoqué l'organisation d'événements parallèles afin de mettre plus fréquemment le sujet sur la table. Ces événements, notamment les réunions/événements/activités bilatéraux et les discussions informelles, pourraient impliquer non seulement les États, mais aussi les autorités régionales et locales.

En outre, ils ont souligné la nécessité de présenter aux gouvernements des États membres des faits, des données et des bonnes pratiques qui démontreraient la valeur ajoutée de la coopération dans le cadre de ces accords partiels et de mieux relier les programmes existants au niveau national.

L'identification de priorités communes européennes et nationales et le renforcement de la coopération autour de celles-ci pourraient également constituer un atout majeur.

Par ailleurs, les participants ont souligné la nécessité d'un soutien sur le terrain pour aider les pays à intégrer la perspective de la jeunesse aux niveaux national, régional et local. L'importance du niveau régional/local a été d'autant plus mise en avant que le travail à ce niveau peut constituer une force motrice et inciter les États membres à agir. Dans certaines régions, en effet, la présence et le travail des membres d'EYCA et des accords partiels pourraient faciliter ce processus.

En ce qui concerne l'accord partiel sur la mobilité des jeunes, un document d'orientation politique plus solide pourrait jouer un rôle central dans le soutien à la promotion de la mobilité des jeunes. En outre, il est nécessaire de mener une étude sur son impact et d'améliorer les relations avec les partenaires d'EYCA. Les participants ont également proposé d'organiser des visites sur le terrain liées à la Carte Jeunes européenne et à la mobilité, afin de comprendre comment la Carte Jeunes européenne fonctionne dans d'autres pays. Ces visites impliqueraient des responsables, non seulement de l'AP sur la mobilité des jeunes, mais aussi d'autres AP.

Enfin, les formats et les opportunités offerts par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe pourraient aider les États membres à développer et à améliorer leur travail. Par exemple, des formations 50-50 pourraient contribuer à mieux impliquer les décideurs, les ONG et d'autres groupes mixtes. Une autre proposition consistait à créer des plateformes dédiées aux bonnes pratiques, à la réflexion commune et à la planification.

2.2 Séance de clôture

Avant de clore l'atelier, les organisateurs ont formulé quelques réflexions finales et ont remercié chacun pour son implication et sa participation. Ils ont rappelé aux participants que l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes tiendrait une réunion du Conseil de coordination après l'atelier et qu'il s'agirait ensuite d'élaborer un plan d'action comprenant la recherche de ressources dédiées en collaboration avec les États membres, d'autres accords partiels, des partenaires du secteur de la jeunesse et d'autres secteurs.

À leur tour, les participants ont partagé leurs idées sur les prochaines étapes individuelles qu'ils comptaient entreprendre après la réunion. Entre autres, ils se sont engagés à faire connaître la réunion via les réseaux sociaux et à obtenir davantage d'informations sur EYCA, notamment sur le Panel des jeunes d'EYCA. Ils ont envisagé de s'informer davantage sur les autres accords partiels auxquels leur pays adhérerait, de trouver des points communs entre eux, tels que des buts et objectifs similaires, ainsi que d'identifier des personnes de contact. À cet égard, certains participants ont déclaré qu'ils contacteraient leur ministère de la Jeunesse et/ou les décideurs politiques, organiseraient des réunions aux niveaux national et local, expliqueraient le travail de ces accords partiels, notamment par le biais de notes de service ou de présentation éclair, et concevraient ensemble les prochaines étapes. Il a également été souligné que les prochaines visites de l'APES en Grèce, en Arménie, etc. pourraient constituer un moyen de renforcer les liens.

Les représentants du CCJ, du EYJ, de ERYICA et du Panel des jeunes d'EYCA ont prévu de relayer ces discussions au sein de leurs organisations/instances.

Enfin, d'autres initiatives ont été mentionnées, telles que la prise de contact avec des organisations pertinentes en vue de partenariats, la relance de certains programmes et la promotion du Prix de la prévention du Groupe Pompidou auprès des jeunes.

ANNEXE 1 – Evaluation des participants

Commentaires

- un formidable élan pour une nouvelle évolution
- une idée très bien organisée et intéressante de réunir les accords partiels
- bonne organisation, équipe formidable, bonnes méthodes d'approche, atmosphère accueillante, c'est bien d'avoir des présentations avec les représentants des accords partiels
- félicitations pour avoir identifié d'importantes opportunités de partenariat, encouragement à continuer ainsi et, ensemble, nous pouvons identifier les mesures concrètes pour renforcer le lien entre la jeunesse et le sport
- réunions super productives
- c'était productif, instructif, dynamique : sur une échelle de 0 à 5, je donne 5
- merci ! J'ai vraiment apprécié l'aide d'un animateur ; ce serait bien d'être mis en relation avec un pair pour faire le point plus tard
- motivant et inspirant
- continuez à faire participer les jeunes, merci
- il y avait tellement de parties prenantes qu'il était difficile d'identifier les objectifs et les priorités sur lesquels se concentrer
- très bien animé et de nombreuses occasions d'échanger
- une occasion extraordinaire de découverte
- merci pour tous les efforts déployés pour que cela se réalise

Suggestions

- ce serait bien que chacune des parties impliquées propose une initiative spécifique à laquelle d'autres parties pourraient collaborer : par exemple, l'AP sur les itinéraires culturels a besoin d'un représentant de x initiatives pour une tâche spécifique
- maintenir la dynamique avec davantage de discussions, d'événements et d'activités
- organiser plus souvent des ateliers comme celui-ci
- multiplier les visites des organisations d'EYCA dans les pays partenaires
- organiser davantage de réunions des 4 AP à l'avenir, afin de réfléchir aux résultats obtenus par chaque État membre sur ce qui a été fait jusqu'à présent
- cette réunion nécessitera un suivi (rapide) pour garantir son succès
- regarder au-delà de la table
- développer d'une manière ou d'une autre un moment/une plateforme de suivi où les gens pourraient rester en contact et s'informer mutuellement de toute évolution
- pour certaines réunions, des discussions en petits groupes, plus structurées et plus rigoureuses, seraient les bienvenues, surtout au début où elles nécessitent une modération
- je suggérerais de maintenir d'une manière ou d'une autre le groupe connecté
- avoir un ordre du jour plus léger afin que nous puissions disposer de temps libre pour découvrir cette belle ville
- publier autant que possible, nous l'utiliserons
- organiser un séminaire ouvert, nous pouvons inviter des représentants des États membres non-signataires
- fournir un glossaire des termes pour les nouveaux participants
- essayer de s'assurer que tous les participants utilisent correctement les microphones. Il est très difficile d'entendre et de comprendre les contributions de chacun
- co-marquer les cartes : carte jeunesse x fédérations sportives
- identifier les initiatives nationales et locales, informer les membres d'EYCA sur les autres AP
- présenter de manière plus claire les moyens concrets et pratiques de coopération entre les AP et les parties prenantes concernées, afin que les idées qui en découlent soient plus précises et que nous puissions évoluer vers des possibilités concrètes.

ANNEXE 2 – Programme

JOUR 0 Lundi 10 mars	
19.00	Arrivée des participants Buffet/réception de bienvenue organisé(e) par le chef du Service de la jeunesse
JOUR 1 Mardi 11 mars	
09.00 – 10.30	Ouverture et accueil des participants Présentation du cadre : Déclaration de Reykjavik, Perspective Jeunesse et Conférence européenne des ministres chargés de la jeunesse par Tobias Flessenkemper, chef du Service de la jeunesse Buts et objectifs de l'atelier par Natalja Turenne, Division des politiques de jeunesse Cartographie du public et des attentes des participants par l'animatrice
10.30 – 11.00	Pause-café
11.00 – 13.00	Table ronde : « Comment l'EDQM, l'APES et le Groupe Pompidou s'inscrivent dans l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte Jeunes dans leurs domaines de compétence » (sport, prévention et réadaptation en matière de dépendances, utilisation sûre des produits pharmaceutiques) Présentation par le Groupe de coopération internationale en matière de drogues et de toxicomanies (Groupe Pompidou) – Questions et réponses Présentation par la Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé (EDQM) – Questions et réponses - Questions et réponses Présentation par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) – Questions et réponses
13.00 – 14.30	Déjeuner au Centre européen de la jeunesse
14.30 – 15.00	Présentation de l'AP sur la mobilité des jeunes par la Cartes jeunes Présentation de EYCA et de la Carte Jeunes européenne
15.00 – 16.30	Travail en groupes : réflexion sur les moyens concrets d'intégrer la perspective des jeunes dans les travaux des accords partiels grâce à la coopération avec l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes via la Carte Jeunes, y compris l'effet multiplicateur
16.30 – 17.00	Pause-café
17.00 – 17.45	Présentation des idées et propositions par chaque groupe de travail Questions et réponses
17.45 – 18.00	Conclusions de la journée par l'animatrice
19.00	Dîner au Centre européen de la jeunesse

JOUR 2 Mercredi 12 mars	
09.30 – 10.00	Échange de vues avec les représentants des États membres et des partenaires sur les futures pistes de coopération identifiées au cours des discussions, sélection de propositions concrètes à développer en 2025, 2026 et dans une perspective à long terme
11.30 – 12.15	Prochaines étapes Evaluation des résultats de l'atelier par rapport aux attentes de l'animatrice Conclusion
12.30 – 14.00	Déjeuner Départ des participants à l'exception des membres du Conseil de coordination

ANNEXE 3 – Liste des participants

Prénom et Nom	Institution	Pays
Zara Aslanyan	Responsable de la politique de la jeunesse, Service de l'éducation complémentaire et continue, ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Culture et des Sports	Arménie
Markus Wolf	Chancellerie fédérale, Service de la famille et de la jeunesse, Politique européenne et internationale de la famille et de la jeunesse	Autriche
Laura Inge Witte	Accompagnatrice	Autriche
Pinelopi Louta	Service de la planification et du développement des activités pour la jeunesse, Direction de la jeunesse, ministère de la Cohésion sociale et des Affaires familiales	Grèce
Alix Ramos	Division du développement du secteur de la jeunesse, Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse	Luxembourg
Darko Stojanovic	Ministère des Sports et de la Jeunesse	Monténégro
Boris Ivanović	Unité de coopération internationale, ministère des Sports et de la Jeunesse	Monténégro
Stefan Stepanoski	Département de la jeunesse, ministère de la Politique sociale, de la Démographie et de la Jeunesse	Macédoine du Nord
Jorge Orlando	Institut portugais de la jeunesse, I.P., Service de l'information, de la communication et des relations internationales	Portugal
Riccardo Venturini	Secrétariat d'État à l'éducation et à la culture, à l'université et à la recherche scientifique, Politiques de la jeunesse	Saint Marin
Marcel Marin	Responsable du service de la Jeunesse et des Sports, ministère de l'Education et de la Recherche	République de Moldova
Peter Török	Conseil consultative sur la jeunesse (CCJ)	Hongrie
Tiago Manuel Machado Pinto Guilherme	ENGSO Youth, Forum européen de la jeunesse (YFJ)	Europe
Miguel Perestrello	EYCA	Portugal
Manel Sanchez	EYCA	Belgique
Corina Pirvulescu	EYCA	Belgique

Prénom et Nom	Institution	Pays
Marie-Ange Neu	ANIJ	Luxembourg
Jean Paul Romegas	EYCA	France
Antía Loureiro Carbia	EYCA Galice	Espagne
Samuel Vallade Sciarini	EYCA Panel des jeunes	Italie
Joana Azeiteiro	EYCA Panel des jeunes	Portugal
Patrick Burke	ERYICA	Irlande
Anja Frohner	ERYICA	Autriche
Tanja Herceg	ERYICA	Croatie
François-Xavier Lery	EDQM, Conseil de l'Europe	France
Elena Hedoux	Pompidou Group, Conseil de l'Europe	France
Delina Cici	Pompidou Group, Conseil de l'Europe	France
Sophie Kwasny	EPAS, Conseil de l'Europe	France
Cassandra Mactavish	EPAS, Conseil de l'Europe	France
Marco Rizzi	EPAS, Conseil de l'Europe	France
Tobias Flessenkemper	Service de la jeunesse, Conseil de l'Europe	France
Clementina Barbaro	Service de la jeunesse, Conseil de l'Europe	France
Natalja Turenne	Service de la jeunesse, Conseil de l'Europe	France
Sylvia Ivanova	Service de la jeunesse, Conseil de l'Europe	France
Zara Lavchyan	Equipe externe	Arménie
Florence Mourlon	Equipe externe	France